

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 12 MARS 2018 - 20 H 15**

Date de la convocation : 1^{er} mars 2018

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Date de l'affichage : 1^{er} mars 2018

Nombre de Conseillers présents : 10

L'an deux mille dix-huit, le douze mars à vingt heures quinze, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de CHEMAZÉ sous la présidence de M. Hervé ROUSSEAU, Maire.

Etaient présents : M. ROUSSEAU Hervé, M. GUINHUT Yves, Mme GRAINDORGE Pascale, Mme FOUILLEUX Caroline, M. BELLANGER François, Mme GABILLARD Jeannine, M. MARTEAU Dominique, M. ROUSSEAU Sébastien, Mme GONNIER Marie-Ange, M. ROUEIL Loïc

Etaient absents excusés : Mme HERMAGNE Murielle, M. VIOT Sébastien, Mme HARDOUX-MAGE, Lucie, Mme AUGUSTE Claire, M. CHEREL Grégory

Secrétaire de séance : M. MARTEAU Dominique

Monsieur ROUSSEAU demande s'il y a des observations à formuler sur le procès-verbal du 5 février dernier.

Ce procès-verbal est adopté. Il est proposé de passer à l'ordre du jour.

1 – Compte rendu de la Commission Finances et Budget du 8 mars 2018

A - Vote des subventions 2018

Demandeur			
	Subvention Proposée	Réserve	Exceptionnelle
APEL de Chemazé	7 650		1 000
ADMR (Aide à domicile)	0		
A.D.C.	500		
A.S.C.	1 134.96		
Comité des Fêtes	300		300
Les Choralines	400		
Les Amis de Léo Lelé	100		400,00
Amicale des ACVG Anciens Combat - AFN	460		
Société courses chevaux Molières	300		
Club de l'Amitié	200		
Groupement local défense cultures	400		100
Cercle de l'Union	150		670,00
Batterie Fanfare Les Eclaireurs	600	900	600
Foyer Lezamac	0		
Tennis de Table	600		
Gym Tonic		150	
Groupement Défense Cultures Département.	327.77		
Véloce Club	200		300
La cachette des farfadets	0		
Anim' et nous	250		
Réserve complémentaire	350.67		

	SOUS-TOTAL	13 923.40	1 050.00	3 370,00
CAUE		68,60		
CCAS		1 300,00		
	TOTAL	19 712,00		

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté pour à l'unanimité (10 voix)

-**Décide** de porter au budget primitif 2018 de la commune, les subventions énumérées ci-dessus.

B) Approbation des comptes de gestion 2017 et vote des comptes administratifs 2017 commune, assainissement, eau potable, lotissement du Grand Pré et lotissement du Petit Saint-Jean.

Comptes administratifs 2017

Le Conseil Municipal, délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2017, présentés par Monsieur GUINHUT, Vice-Président de la Commission Finances et Budget,

- **Donne acte** de la présentation faite des comptes administratifs, lesquels peuvent se résumer ainsi :

Budget commune

	<i>Section de fonctionnement</i>	<i>Section d'investissement</i>
<i>Résultats nets de l'exercice 2017 (émis)</i>	Dépenses : 1.069.535.13 € Recettes : 1.162.685.93 €	Dépenses : 219.594.72 € Recettes : 234.178.62 €
TOTAL	<i>Excédent fonctionnement Net : 93.150.80 €</i>	<i>Excédent investissement Net : 14.583.90 €</i>
2016	Excédent de fonctionnement 2016 reporté : 114.166.14 €	Déficit d'investissement 2016 reporté : 176.562.43 €
<i>Résultats de clôture de l'exercice 2017</i>	Dépenses : 1.069.535.13 € Recettes : 1.276.852.07 €	Dépenses : 396.157.15 € Recettes : 234.178.62 €
TOTAL	<i>Excédent de clôture de fonctionnement pour 2017 207.316.94 €</i>	<i>Déficit de clôture d'investissement pour 2017 161.978.53 €</i>

- **Vote** à l'unanimité pour à 9 voix, Monsieur le Maire s'étant retiré pour le vote, du compte administratif 2017 de la commune.

Budget eau potable

	<i>Section de fonctionnement</i>	<i>Section d'investissement</i>
<i>Résultats nets de l'exercice 2017 (émis)</i>	Dépenses : 47.163.88 € Recettes : 50.685.62 €	Dépenses : 226.165.86 € Recettes : 55.418.72 €
TOTAL	<i>Excédent fonctionnement Net : 3.521.74 €</i>	<i>Déficit investissement Net : 170.747.14 €</i>
2016	Excédent fonctionnement 2016 reporté : 111.403.02 €	Excédent investissement 2016 reporté : 55.515.84 €
<i>Résultats de clôture de l'exercice 2017</i>	Dépenses : 47.163.88 € Recettes : 162.088.64 €	Dépenses : 226.165.86 € Recettes : 110.934.56 €
TOTAL	<i>Excédent de clôture de fonctionnement pour 2017 114.924.76 €</i>	<i>Déficit de clôture d'investissement pour 2017 115.231.30 €</i>

- **Vote** à l'unanimité pour à 9 voix, Monsieur le Maire s'étant retiré pour le vote, du compte administratif 2017 du budget eau potable.

Budget assainissement

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
<i>Résultats nets de l'exercice 2017 (émis)</i>	Dépenses : 69.730.32 € Recettes : 75.757.96 €	Dépenses : 25.036.27 € Recettes : 39.162.22 €
TOTAL	Excédent fonctionnement Net : 6.027.64 €	Excédent investissement Net : 14.126.15 €
2016	Excédent fonctionnement 2016 reporté : 70.245.68 €	Excédent investissement 2016 reporté : 181.471.03 €
<i>Résultats de clôture de l'exercice 2017</i>	Dépenses : 69.730.32 € Recettes : 146.003.64 €	Dépenses : 25.036.07 € Recettes : 220.633.25 €
TOTAL	Excédent de clôture de fonctionnement pour 2017 76.273.32 €	Excédent de clôture d'investissement pour 2017 195.597.18 €

- **Vote** pour à 6 voix pour, 2 contre et 1 abstention, Monsieur le Maire s'étant retiré pour le vote, du compte administratif 2016 du budget assainissement.

Budget lotissement « Le Petit Saint-Jean »

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
<i>Résultats nets de l'exercice 2017 (émis)</i>	Dépenses 16.209.42 € Recettes : 00.00 €	Dépenses : 16.172.99 Recettes : 32.382.17
TOTAL	Déficit fonctionnement Net : 16.209.42 €	Déficit d'investissement Net : 16.209.18 €
2016	Excédent fonctionnement 2016 reporté : 27.744.11 €	Déficit investissement 2016 reporté : 16.209.18
<i>Résultats de clôture de l'exercice 2017</i>	Dépenses : 16.209.18 € Recettes : 27.744.11 €	Dépenses : 32.382.17 Recettes : 32.382.17
TOTAL	Excédent de clôture de Fonctionnement pour 2017 11.534.69€	Clôture D'investissement pour 2017 00.00

- **Vote** à l'unanimité pour à 9 voix, Monsieur le Maire s'étant retiré pour le vote, du compte administratif 2016 du budget du lot du petit st jean.

Budget lotissement du Grand Pré

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
<i>Résultats nets de l'exercice 2017 (émis)</i>	Dépenses : 44.484.58 € Recettes : 85.928.82 €	Dépenses : 83.798.22 € Recettes : 39.153.96 €
TOTAL	Excédent fonctionnement Net : 41.444.24 €	Déficit d'investissement Net : 44.644.26 €
2016	Déficit fonctionnement 2016 reporté : 1.687.17 €	Déficit d'investissement 2016 reporté : 100.181.94 €
<i>Résultats de clôture de l'exercice 2017</i>	Dépenses : 46.171.75 € Recettes : 85.928.82 €	Dépenses : : 183.980.16 € Recettes : 39.153.96 €
TOTAL	Excédent de clôture de Fonctionnement pour 2017 39.757.07 €	Déficit de clôture D'investissement pour 2017 144.826.20 €

- **Vote** à l'unanimité pour à 9 voix, Monsieur le Maire s'étant retiré pour le vote, du compte administratif 2016 du budget du lot du grand pré.

- **Constate** aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

- **Reconnait** la sincérité des restes à réaliser,

- **Arrête** les résultats tels que résumés ci-dessus

Approbation des comptes de gestion

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter par Monsieur GUINHUT, Vice-Président de la Commission Finances et Budget, les budgets primitifs de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2017,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les recettes et les dépenses sont régulièrement justifiées,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

- **Vote** pour à 6 voix, 1 abstention et 2 contre Monsieur le Maire s'étant retiré pour le vote, du compte administratif 2017 du budget assainissement.

- **Vote** à l'unanimité (9 voix), Monsieur le Maire s'étant retiré pour le vote, les comptes administratifs 2017 (commune, eau, lotissement « Le Petit Saint-Jean » et lotissement du Grand Pré) dressés pour l'exercice 2017 par le receveur, visés et certifiés par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Remarques :

Madame GONNIER Marie-Ange observe qu'il existe un déficit d'investissement important depuis des années, il lui semblerait judicieux de mettre en place un emprunt. Monsieur Guinhut l'informe que le nécessaire sera fait cette année mais qu'il souhaitait désendetter la commune en amont.

Monsieur ROUEIL Loïc évoque son mécontentement car aucune étude n'a été lancée concernant l'assainissement collectif de Molières et Bourg Philippe alors que les crédits étaient inscrits.

C Affectation des résultats des budgets 2017

Budget commune

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance des résultats de l'exécution du budget de fonctionnement de la commune pour l'exercice 2017 :

- Dépenses nettes 2017	1.069.535.13 €
- Recettes 2017	1.162.685.93 €
- Excedent reporté 2016	114.166.14 €
- Soit recettes nettes	1.276.852.07 €
- Excédent de clôture 2017 :	207.316.94 €

Statuant sur le résultat d'exploitation de l'exercice 2017

Constatant que la section de fonctionnement présente un excédent d'exploitation d'un montant de 207.316.94 euros,

Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité (10 voix)

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

- en section d'investissement pour l'exercice 2018 pour couvrir le besoin de financement : 161.978.53 € (article 1068)
- en section de fonctionnement pour l'exercice 2018 : 45.338.41 € (article 002)

Budget du lot du Grand Pré

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance des résultats de l'exécution du budget de fonctionnement du lotissement du Grand Pré pour l'exercice 2017 :

- Dépenses 2017	44.484.58 €
- Déficit antérieur reporté 2016	1.687.17 €
- Dépenses nettes 2017	46.171.75 €
- Recettes nettes 2017	85.928.82 €
- Excédent de clôture 2017 :	39.757.07 €

Statuant sur le résultat d'exploitation de l'exercice 2017

Constatant que la section de fonctionnement présente un excédent d'exploitation d'un montant de 39.757.07 euros,

Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité (10 voix)

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

- en section d'investissement pour l'exercice 2018 pour couvrir le besoin de financement : 39.757.07 € (article 1068)

Budget le petit saint Jean

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance des résultats de l'exécution du budget de fonctionnement du lotissement le Petit Saint-Jean pour l'exercice 2017 :

- Dépenses nettes 2017	16.209.42 €
- Excedent reporté 2016	27.744.11 €
- Excédent de clôture 2017 :	11.534.69 €

Statuant sur le résultat d'exploitation de l'exercice 2017

Constatant que la section de fonctionnement présente un excédent d'exploitation d'un montant de 11.534.69 euros,

Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité (10 voix)

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

- en section de fonctionnement pour l'exercice 2018 sur le budget de la commune 2018 : 11.534.69 € (article 002)
- Suite à la clôture du budget lotissement.

Résultat de clôture du budget assainissement 2017

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance des résultats de l'exécution du budget d'assainissement pour l'exercice 2017 :

Fonctionnement :

- Dépenses nettes 2017	69.730.32 €
- Recettes nettes 2017	75.757.96 €
- Excédent reporté 2016	70.245.68 €
- Recettes 2017	146.003.64 €
- Excédent de clôture en fonctionnement 2017 :	76.273.32 €

Investissement :

- Dépenses nettes 2017	25.036.07 €
- Recettes nettes 2017	39.162.22 €
- Excédent reporté 2016	181.471.03 €
- Recettes 2017	220.633.25 €
- Excédent de clôture en investissement 2017 :	195.597.18 €

Statuant sur le résultat d'exploitation de l'exercice 2017

Constatant que la section de fonctionnement présente un excédent d'exploitation d'un montant de 76.273.32 euros et en investissement d'un montant de 195.567.18 euros,

Après en avoir délibéré et voté pour 7 voix, 1 abstention et 2 contre

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

- en section d'investissement pour l'exercice 2018 sur le budget de la commune : 195.597.18 € (article 001)
- en section fonctionnement pour l'exercice 2018 sur le budget de la commune : 76.273.32 € (article 002)

Avant transfert à la communauté de communes.

Résultat de clôture du budget eau potable 2017

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance des résultats de l'exécution du budget eau potable pour l'exercice 2017 :

Fonctionnement :

- Dépenses nettes 2017	47.163.88 €
- Recettes nettes 2017	50.685.62 €
- Excédent reporté 2016	111.403.02 €
- Recettes 2017	162.088.64 €
- Excédent de clôture en fonctionnement 2017 :	114.924.76 €

Investissement :

- Dépenses nettes 2017	226.165.86 €
------------------------	---------------------

- Recettes nettes 2017	55.418.72 €
- Excédent reporté 2016	55.515.84 €
- Recettes 2017	110.934.56 €
- Déficit de clôture en investissement 2017 :	115.231.30 €

Statuant sur le résultat d'exploitation de l'exercice 2017

Constatant que la section de fonctionnement présente un excédent d'exploitation d'un montant de 114.924.76 euros et en investissement d'un montant de 115.231.30 euros,

Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité (10 voix)

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

- en section d'investissement pour l'exercice 2018 sur le budget de la commune : 115.231.30 € (article 001)
- en section fonctionnement pour l'exercice 2018 sur le budget de la commune : 114.924.76 € (article 002)

Avant de transfert à la communauté de communes

D- Vote des taux d'imposition 2018

Ce point est retiré de l'ordre du jour et sera reporté au prochain conseil du 9 avril prochain.

E Vote des investissements 2018

Monsieur GUINHUT présente ensuite le tableau prévisionnel des investissements à inscrire au budget primitif 2017 de la commune et qui ont été examinés par la Commission Finance.

Les propositions sont les suivantes :

Depenses

Chap	Libellé	Nouvelles propositions	Total
0066	Acquisition de matériel	38.000.00	
0110	Eglise de Molières	9.500.00	
0126	Eglise de Bourg-Philippe	10.000.00	
0135	Complexe Léo Lelée	4.500.00	
0143	Travaux bâtiments communaux	2 000,00	
0146	Aménagt bourg	75.000.00	
121-1	Travaux divers de voirie	60.000.00	
150	Aménagt ancienne pharmacie	10.000.00	
151	Terrain Multisport	40 000,00	
152	Construction 4 pavillons Grand Pre	507 000,00	
154	Aménagt bat cercle de l'union	10.000.00	
	Remboursement capital emprunt	105 000,00	
	Déficit 2017	161.978.53	
022	Dépenses imprévues	10.000.00	
	TOTAL	1.042.978.53	

Chap	Libellé	Nouvelles propositions
0110	Eglise de Molières	6.100.00
111	Terrain de foot	4.450.00
153	Le Crédo	8.000.00
10222	FCTVA	40.000.00
10226	Taxe d'aménagement	3.000.00
1068	Excédent fonctionnement 2017	161.978.53
1641	Emprunt construction 4 pavilons Grd pre	500 000.00
1641	Emprunt Amenagement du bourg	500.000.00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité (10 voix)

- **Décide** d'inscrire au budget primitif 12018 de la commune les investissements cités ci-dessus.

Remarques :

Monsieur ROUEIL Loïc vote pour l'ensemble de la somme globale mais non ligne par ligne.

L'ensemble du conseil est d'accord que toutes les dépenses de plus 10.000.00 € doivent être voté au sein du conseil.

F - Avenant n°14 à la convention de forfait communal signée avec l'O.G.E.C.

Monsieur GUINHUT rappelle aux conseillers que chaque année, il convient de modifier la convention de forfait communal passée avec l'OGEC, pour tenir compte notamment du nombre d'élèves inscrits au 1^{er} janvier de l'année en cours.

Pour 2018, le nombre d'élèves est de 190.

Il est proposé :

- de fixer le forfait à 318.36 € par élève (augmentation de 2,5 %)
- de verser la somme forfaitaire de 2.872,50 € au titre de la participation pour le trajet des classes de neige et des sorties scolaires hors sorties de fin d'année
- de verser la somme de 1.021.97 € euros pour l'achat de mobiliers
- de verser la somme de 30.403.70 € (atsem) et 16.280.55 € (agent d'entretien), montants plafonds et non révisables. Le coût de chaque poste sera remboursé aux frais réels. Le versement annuel sera en fonction des montants mentionnés et une régularisation sera effectuée sur l'année N+1 sur présentation de justificatifs. Cette nouvelle organisation prend effet le 1^{er} septembre 2018, donc sera calculée au prorata soit 4/12.

Compte tenu de l'ensemble des propositions ci-dessus, le montant total qui devra être versé à l'OGEC pour l'année 2018 s'élève à 79.944.28 € sous justificatifs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité (10 voix)

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 14 à la convention de forfait communal passée avec l'OGEC, pour l'année 2018, en tenant compte des montants indiqués ci-dessus, pour une somme totale de 79.944.28 euros.

Il est demandé par certains conseillers la proportion d'élèves de l'extérieur de Chemazé.

G - Convention de l'association ADMR

Monsieur GUINHUT, expose le renouvellement de la demande de subvention de l'association ADMR. Celle-ci emploie 6 salariés correspondant à près de 3 équivalents temps pleins. 9 bénévoles sont engagés dans la vie quotidienne des services.

En 2017, 5954 heures ont été effectuées auprès de 70 personnes différentes.

L'association sollicite une subvention, lié à une convention renouvelable par tacite reconduction, au prorata du nombre d'habitant afin de l'aider à pérenniser cet emploi, soit 1369 habitants pour Chemazé (INSEE population municipale 2014) x 0.9607 € soit un total de 1.315,00 € pour l'année 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité (10 voix)

- **Accepte** le versement de la subvention soit 1.315.00 € à l'association ADMR

Monsieur le Maire propose à l'ensemble du conseil d'ajouter un point à l'ordre du jour, le conseil accepte.

2 – Tarifs « Les Cama'zous » au 1^{er} avril 2018

Monsieur le Maire, informe le conseil du changement de tarifs à compter du 1^{er} avril 2018, pour les tarifs extérieurs.

Les activités termineront à 17h30 au lieu de 16h30.

Accueil de Loisirs « Camazous » enfants de 3 à 10 ans de Chemazé et Hors commune sur les mercredis, petites vacances et été

TARIF 2018

	<u>QF < 850</u>	<u>QF > 850</u>	<u>Hors Commune</u>
<i>Demi journée</i>	4,40 €	5,00 €	6.50 €
<i>Journée</i>	8,20 €	9,40 €	11.00 €
<i>Sortie</i>	2,50 €	2,50 €	2,50 €
<i><u>Garderie du matin</u> de 7h15 à 8h30</i>	1,50 €	1,69 €	1,96 €
<i><u>Garderie du soir</u> de 17h30 à 18h30</i>	0,90 €	1,00 €	1,20 €
<i>de 18h30 à 19h00</i>	0,50 €	0,55 €	0,65
<i>Cantine</i>	4,00 €	4,00 €	4,60 €

Accueil de Loisirs Jeunesse pour les jeunes de 11 à 15 ans de Chemazé et Hors commune sur les petites vacances scolaires et l'été

	<u>QF < 850</u>	<u>QF > 850</u>	<u>Hors Commune</u>
<i>Demi journée</i>	11,00 €	12,00 €	14,00 €
<i>Sortie</i>	4,00 €	4,00 €	4,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité (10 voix)

- **Décide** d'appliquer à compter du 1^{er} avril 2018, les tarifs décrits ci-dessus.

3 – Vente des chemins communaux

Monsieur le Maire informe le conseil du retrait de ce point car il nous manque quelques informations.

4 – Rénovation de l'éclairage lampes vapeur de mercure : Bourg Philippe et Molières

Monsieur BELLANGER François présente au Conseil Municipal l'estimation sommaire du projet d'éclairage public relative au dossier cité en référence.

Il précise qu'à ce niveau d'instruction du dossier les montants mentionnés ci-dessous sont communiqués à titre indicatif. Les éléments détaillés seront transmis ultérieurement après une étude approfondie de l'opération.

Territoire d'énergie Mayenne propose à la Commune de réaliser ces travaux aux conditions financières suivantes :

Eclairage public

Estimation HT des travaux	Participation de la commune (60% du montant HT)	Frais de maîtrise d'œuvre 4%	Montant total à charge de la commune
13 761,61 €	8 256,97 €	550,46 €	8 807,43 €

Territoire d'énergie Mayenne finance cette opération à hauteur de 40 % du montant HT, selon les modalités définies par son Comité Syndical. Le solde du montant HT ainsi que les frais de maîtrise d'œuvre constituent la participation à charge de la Commune.

La Taxe sur la Valeur Ajoutée ainsi que le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) seront pris en charge et récupérés par Territoire d'énergie Mayenne.

Il est rappelé que cette estimation reste conditionnée au choix des fournitures opéré par la Commune.

A la clôture de l'opération, Territoire d'énergie Mayenne communiquera la participation calculée au coût réel des travaux. Le versement de celle-ci interviendra à réception du titre émis par le Territoire d'Energie Mayenne.

Ces explications entendues et après délibération,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité (10 voix)

- **d'approuver** le projet et de contribuer aux financements proposés par Territoire d'énergie Mayenne selon le choix arrêté ci-dessous :

<input type="checkbox"/>	Application du régime général : A l'issue des travaux, Versement en capital, de la participation correspondant aux travaux d'éclairage public d'un montant de :	8 807.43 €	Imputation budgétaire en section dépense de fonctionnement au compte 6554
--------------------------	--	------------	---

- **d'inscrire** à son budget les dépenses afférentes dans la section correspondant à son choix.
- **d'autoriser** le maire à signer tous documents relatifs à ce dossier

5 - Suppression poste d'adjoint technique principal 2ème classe et création poste d'adjoint technique principal de 1ère classe

Monsieur le Maire informe les conseillers que Monsieur Jimmy PINSON peut prétendre à l'avancement de grade au poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité (10 voix)

- **Décide** de supprimer le poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe, au 1^{er} mars 2018
- **Décide** de créer le poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe, au 1^{er} mars 2018

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur ROUEIL Loïc soulève le problème d'une mauvaise couverture mobile sur la commune. Il est prêt à repérer les points noirs et de préparer un courrier aux fournisseurs d'accès.

Madame GONNIER Marie-Ange propose que l'on ajoute des passages piétons sur la rue du bon accueil et du Stade afin de faciliter le passage des enfants et des personnes âgées.

Monsieur le Maire informe le conseil de l'ouverture du Crédo à partir du 1^{er} avril 2018.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h05.